

# Ingénieurs: installation de bornes à Delémont

La place de la gare et certaines zones de la rue de la gare à Delémont (JU) sont transformées en zone de rencontre. Si les véhicules privés y sont désormais interdits, les bus, taxis, services de secours et fournisseurs sont toujours autorisés à accéder à la gare. Cette situation requiert une solution aussi astucieuse que pragmatique, raison pour laquelle SIGNAL SA a livré et mis en service deux bornes automatiques et six bornes escamotables en septembre 2016.



Image 1: installation de la borne à la Place de la gare à Delémont

Image 2: le technicien monteur Sandro Grossen et le responsable de projet Roman Möri (d g. à d.)

Une fois la décision prise de limiter l'accès à la gare de Delémont pour les véhicules privés, il a fallu trouver une solution intelligente permettant d'une part d'identifier aisément les véhicules autorisés et d'autre part de gérer les droits d'accès de façon efficiente.

## Lecteur de badge pour sociétés de transport et taxis

Après avoir analysé la situation dans les détails, les responsables de projet de SIGNAL SA ont présenté une solution taillée sur mesure pour la ville de Delémont. Un système de badges a été installé pour les bus publics, les personnes habitant dans la zone et les chauffeurs de taxi, qui doivent accéder à la gare plusieurs fois par jour. Un lecteur à distance identifie les véhicules dotés d'une puce et abaisse automatiquement la borne.

## Sur appel téléphonique ou à l'aide d'une clé en cas d'urgence

Les fournisseurs et véhicules autorisés qui ne doivent accéder à la gare que sporadiquement ont eu l'occasion de s'inscrire au préalable sur une liste téléphonique. Il leur suffit de téléphoner pour obtenir une autorisation d'accès, et la borne est abaissée. Mais attention: cette solution n'est valable que pour les appelants inscrits sur la liste téléphonique! En cas d'urgence, un commutateur à clé réservé aux services de secours est intégré dans l'unité de commande.

## Gestion des droits d'accès en ligne

La gestion des droits d'accès entièrement basée sur Internet constitue un élément clé de l'installation de bornes. Elle permet à la police municipale d'au-

toriser des badges en ligne et de réaliser des inscriptions, des annulations et des compléments sur la liste téléphonique. De même, elle peut consulter les statistiques en ligne. L'installation est composée de six bornes statiques, démontables en cas de manifestations, de deux bornes électriques (dimensions: 275 mm x 600 mm) et d'une unité de commande.

### Renseignements:



**Robert Wissmann**  
Conseiller technique  
032 352 12 19  
rwissmann@signal.ch